

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2019

Etaient présents : Jean-Pierre GUILLORE, Christine KERDRAON, Jean-Pierre LE DUIGOU, Joël DERRIEN, Nicolas LE NAOUR, Carole DAUPHIN, Françoise GOLIES, Cédric JAULNEAU, Hélène CHARPENTIER, Fabienne LE GALL et Laurent MINTEC.

Absents excusés : Bruno JAFFRE, Corinne DERRIEN et Flore MEFORT.

Secrétaire de séance : Laurent MINTEC.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

1°) Débat sur les orientations du PADD du PLUi :

Vu la délibération du 22 février 2018 du conseil communautaire de Quimperlé Communauté décidant de fixer les modalités de collaboration entre Quimperlé Communauté et les communes membres et approuvant la charte de gouvernance ;

Vu la délibération du 22 février 2018 du conseil communautaire de Quimperlé Communauté décidant de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, fixant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat au sein du conseil communautaire de Quimperlé Communauté et des conseils municipaux des communes membres, doit avoir lieu sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme intercommunal.

Ce débat ne porte que sur les orientations générales du PADD et non sur le projet de PLUi dans son entier.

ORIENTATIONS GENERALES DU PADD

L'ambition générale du PADD du Pays de Quimperlé est traduite dès le début du document au travers de six fondements pour une volonté partagée :

- A – Un territoire au cœur de la Bretagne Sud
- B - Une stratégie de croissance choisie
- C - Un territoire solidaire
- D - Une ruralité innovante
- E - L'eau et le paysage, vecteurs de coopération et de valorisation
- F - La transition énergétique engagée

Le PADD est ensuite construit autour de trois grands axes traitant du développement économique, du maillage territorial et des cadres de vie :

AXE 1 - PERENNISER UN SYSTEME ECONOMIQUE DURABLE

Le maintien d'une forte attractivité à long terme, gage de succès des perspectives démographiques ambitieuses, suppose de maintenir les équilibres socio-économiques actuels entre développement démographique et création d'emplois. Ceci induit le renforcement des capacités de développement économique du territoire, au vu de l'attractivité résidentielle forte dont bénéficie le Pays de Quimperlé.

Ce niveau d'objectif commande une stratégie de diversité thématique et par conséquent :

- Une stratégie de valorisation des ressources locales la plus diversifiée possible (appareil industriel productif, nouvelles opportunités des éco-filières, commerces et services, valorisation des ressources de la mer, silver economy,...),
- La valorisation des atouts touristiques qui représentent des opportunités significatives de développement,
- Le développement des services aux entreprises, grâce au développement de nouvelles technologies, pour donner une réalité au positionnement de « territoire de qualité » souhaité par le Pays de Quimperlé.

Les objectifs chiffrés du développement :

- Environ 66 000 habitants à l'horizon 2032 ;
- Besoin d'environ 450 logements par an

AXE 2 - AFFIRMER UN MAILLAGE TERRITORIAL EQUILIBRE ET DYNAMIQUE

Les situations, les atouts, les potentialités et les vocations des différentes communes ne sont pas identiques et c'est à travers la qualité d'organisation de l'ensemble que sera produite la qualité de fonctionnement.

L'armature urbaine constitue un outil privilégié de l'aménagement durable du territoire à au moins trois titres :

- Elle renforce la structuration du territoire et constitue le support adapté pour son maillage par les commerces et les services ; simultanément, elle constitue la trame de référence de l'offre globale de mobilités ;
- Elle permet la proposition objective de la distribution des nouveaux logements pour répondre à l'objectif de la loi en matière de cohérence habitat-mobilité ;
- Elle légitime le rôle de chacune des parties du territoire ;

Le Projet reconnaît une armature à trois niveaux :

- Le niveau 1 formé du pôle urbain central de Quimperlé auquel peuvent être associées les communes de Baye, Mellac, Rédéné et Tréméven;
- Le niveau 2 (5 pôles de niveau intermédiaire) formé des communes de Scaër, Bannalec, Riec-sur-Bélon, Moëlan-sur-Mer et Clohars-Carnoët;
- Le niveau 3 (6 pôles de proximité), constitué des Communes d'Arzano, Guilligomarc'h, Locunolé, Querrien, Saint-Thurien, et Le Trévoux.

Ainsi ce second chapitre du projet de territoire du Pays de Quimperlé traite successivement de:

- L'armature urbaine,
- Des mobilités,
- De l'aménagement numérique.

AXE 3 - ACCUEILLIR AU SEIN DE CADRES DE VIE PRESERVES

Le maintien des équilibres démographiques du Pays de Quimperlé dépend de sa capacité de renouvellement des populations et donc du maintien voire du renforcement de son attractivité résidentielle. Celle-ci dépend en grande partie de la capacité du territoire à accueillir de nouveaux ménages, qu'ils soient issus du pays de Quimperlé ou qu'ils arrivent de l'extérieur, mais aussi de son attractivité générale.

Ce dernier chapitre du projet de territoire du Pays de Quimperlé traite ainsi de :

- La capacité d'accueil des nouveaux habitants, s'agissant de l'offre de logements et celle des services et commerces associés,
- Les objectifs et les principes en termes d'aménagement des espaces selon une logique de productivité renforcée et qualitative du foncier, simultanément économe de foncier agricole.

Enfin, le PADD, fixe un objectif de modération de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers correspondant à une enveloppe foncière maximale, en extension de l'urbanisation existante, de 281 hectares.

PROPOSITIONS

Bien que ce débat constitue une formalité substantielle, il ne donne pas lieu à vote et délibération de l'assemblée délibérante de SAINT-THURIEN.

L'assemblée délibérante est invitée à prendre acte du débat sur les orientations générales du PADD.

Le Conseil Municipal de SAINT-THURIEN prend acte du débat sur les orientations générales du PADD.

Remarques :

Christine KERDRAON demande qui assiste aux « têtes à têtes » et s'interroge sur les projets touristiques dont il est question dans le PADD.

L'assemblée note que SAINT-THURIEN ne se tourne pas seulement vers BANNALEC, mais aussi vers QUIMPERLE. Une discussion s'engage alors sur le numérique. Jean-Pierre GUILLORE et Joël DERRIEN indique qu'au niveau du haut débit, on n'est pas au point. Joël DERRIEN parle d'un passage à la fibre peut-être en 2030. Cédric JAULNEAU dit que le numérique, c'est bien mais le généraliser pose problème pour certaines personnes. Jean-Pierre GUILLORE confirme que tout va un peu trop vite pour la population en général, mais pas assez pour ceux qui l'utilisent.

En ce qui concerne l'implantation des commerces, Joël DERRIEN indique que les faits ne suivent pas toujours ce qui est marqué sur le papier ; que malgré des avis défavorables, des commerces arrivent à s'implanter. Cédric JAULNEAU le confirme. Une discussion s'engage alors sur l'implantation des grandes surfaces puis sur l'approvisionnement des produits bio de certaines sociétés.

L'assemblée fait état d'un document généraliste. Joël DERRIEN dit que le bureau d'études doit justifier son salaire, que ce document retrace des généralités et fait un constat de la situation existante. Pour la suite, on la connaît : il faut limiter la consommation des espaces agricoles, réhabiliter les bâtiments anciens avant de construire des nouveaux. L'assemblée s'interroge sur la pérennité des nouveaux logements, construits rapidement.

Jean-Pierre LE DUIGOU indique qu'on a une petite demande pour des nouvelles constructions et demande si on peut toujours construire un lotissement. Jean-Pierre GUILLORE répond que oui, il y a toujours la possibilité. Laurent MINTEC se demande si la rénovation de l'ancien en centre-bourg répond vraiment à ce que recherche la population. Une discussion s'engage alors sur les nouvelles constructions suivant des règles environnementales qui peuvent bénéficier d'aides mais qui coûtent beaucoup plus chères. Joël DERRIEN indique que l'attractivité du territoire se limite à l'axe de la voie express et au littoral ; qu'à SAINT-THURIEN, on a très peu de demande. Jean-Pierre GUILLORE répond que si on n'a pas d'offre, on n'aura pas de demande. Jean-Pierre LE DUIGOU dit qu'il faudrait un lotissement de 4 à 5 lots ; on aurait au moins des terrains à proposer. Joël DERRIEN dit que les gens vont se replier vers chez nous quand il n'y aura plus d'offres à MELLAC et dans les communes les plus proches de QUIMPERLE. Cédric JAULNEAU demande si la surface des terrains est réglementée. Joël DERRIEN répond que celle-ci est réglementée par le SCOT. A SAINT-THURIEN, une surface de 1000 m² est toujours acceptée. Les jeunes ne veulent plus beaucoup de terrain, mais il y a une spécificité locale pour le logement individuel. Une discussion s'engage au sujet des logements sociaux ; pas de rotation dans les logements existants sur la Commune. Cédric JAULNEAU dit que la Commune n'est pas attractive car mal desservie par le réseau de transport en commun. Laurent MINTEC s'interroge ensuite sur la dématérialisation obligatoire des demandes de permis de construire pour les communes de plus de 3500 habitants induite par la loi ELAN de 2018. Il demande si, du fait du PLUi, SAINT-THURIEN sera concernée par cette loi. Hélène THIEC va se renseigner et vous transmettra l'information.

2°) Quimperlé Communauté – modification statutaire :

Au titre de sa compétence « politique sociale, humanitaire et de solidarité d'intérêt communautaire », Quimperlé Communauté soutient les actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

A ce titre, elle soutient l'organisation du transport des centres d'accueil de jour pour les personnes désorientées de Ti Ma Bro – Kerien et de Ti An Heol localisé à l'EHPAD Tal Ar Mor de Moëlan-sur-Mer en leur versant une subvention leur permettant d'alléger le coût du transport pour les personnes accueillies.

Afin de conforter ses politiques dans ce domaine, il est proposé de transférer le budget de ces actions au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du CIAS de Quimperlé Communauté. Le CIAS exerce son activité dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La modification des statuts de Quimperlé Communauté serait la suivante :

2-3 – Compétences facultatives :

~~g) – Actions en faveur des personnes âgées et handicapées :~~

~~– le soutien à l'organisation du transport des centres d'accueil de jour pour personnes désorientées.~~

Conformément aux dispositions légales, les modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, soit les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté ou inversement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale pour se prononcer sur ces modifications statutaires. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Par délibération en date du 28 mars 2019, le conseil communautaire a approuvé cette modification statutaire.

Dans ce contexte, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence « actions en faveur des personnes âgées » au CIAS de Quimperlé Communauté et la modification statutaire qui en découle.

Remarques :

Christine KERDRAON indique qu'elle ne comprend pas les raisons de cette modification des statuts. Joël DERRIEN répond qu'il s'agit sûrement d'une réécriture des textes.

3°) Monuments funéraires – fixation du tarif de vente :

Monsieur le Maire indique que, suite à des abandons de concessions au cimetière communal, des monuments funéraires sont à disposition des personnes éventuellement intéressées par leur acquisition. Conformément à la réglementation, le conseil municipal doit fixer le tarif de vente de ces monuments.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du catalogue présenté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe ainsi que suit les tarifs de vente des monuments funéraires disponibles :

Monument n° 1	300 €
Monument n° 2	400 €

4°) Pacte Finance-Climat Européen : vœu de soutien :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales (alinéa IV), le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le 31 octobre 2017, l'ONU nous alertait solennellement sur l'écart « catastrophique » qui existe entre les engagements des Etats et les réductions des émissions de gaz à effet de serre qu'il faudrait opérer pour maintenir le réchauffement en-dessous de 2° C, et si possible en dessous de 1,5 ° C. Nous sommes actuellement sur une trajectoire de 3,5 ° C !

Un tel réchauffement climatique provoquera des phénomènes catastrophiques (sécheresses, canicules, inondations, ouragans...) entraînant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, des déplacements de population, des famines et la mort de millions de personnes. Il ne concernera pas seulement les pays lointains, mais également l'Europe. Que se passera-t-il si des centaines de millions d'hommes et de femmes sont contraints de quitter leur terre natale devenue invivable ? A moyen terme, nous le savons toutes et tous, c'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui est aujourd'hui menacée.

Le collectif Climat 2020 pour un Pacte Financier-Climat européen réunit des dizaines de milliers de citoyens de tous milieux, des femmes et hommes politiques de tous bords, des chefs d'entreprise et des syndicalistes, des intellectuels et universitaires, des salariés, des chômeurs, des paysans, des artistes et des artisans, des responsables associatifs qui ont des terrains d'actions différents et qui sont convaincus de la responsabilité particulière de l'Europe à l'égard des défis que devra affronter l'humanité au cours de ce siècle et de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui d'inventer, de toute urgence, une réponse claire et ambitieuse à y opposer.

Les signataires de cet appel demandent solennellement aux chefs d'Etat et de Gouvernement européens au plus vite de créer la Banque du Climat et de la Biodiversité, filiale de la Banque Européenne d'investissement. Ils demandent que la création monétaire de la Banque Centrale Européenne soit mise au service de cette Banque du Climat et de la Biodiversité. Elle assurera pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux pour conduire la transition écologique et solidaire sur nos territoires européens. Ils veulent aussi renforcer très fortement notre partenariat avec les pays du Sud, et particulièrement avec le continent africain auquel nous sommes liés par la géographie et par l'histoire. Ils proposent la création d'une contribution européenne sur les bénéfices non réinvestis des grandes sociétés (de l'ordre de 5 %) afin de dégager un vrai budget pour investir dans la recherche et lutter contre le réchauffement climatique sur le pourtour méditerranéen, en Afrique et en Asie du Sud.

Notre Commune est déjà engagée dans la lutte contre le dérèglement climatique. Le Pacte Financier-Climat Européen nous assurera des financements pour accélérer nos engagements prioritaires de l'indispensable transition énergétique.

Aussi, notre conseil municipal, à l'unanimité, soutient l'appel pour un Pacte Finance-Climat Européen et pour la solidarité de la France et de l'Europe avec nos voisins du Sud.

Remarques :

Une petite discussion s'engage sur l'évènement climatique du jour (pluie de sable) et sur l'alerte pollution lancée par le Préfet.

5°) Travaux de réhabilitation de l'école – Marché de maîtrise d'œuvre - Avenant :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu le 13 septembre 2016 avec Joëlle FURIC, architecte DPLG, 13 Place du Centre 29380 SAINT-THURIEN, pour les travaux de rénovation et d'extension de l'école,

Vu le montant initial du marché basé sur un montant de travaux estimé à 300 000 €,

Vu le montant définitif des travaux qui s'élève à 406 916.19 €,

Vu la délibération du 24 novembre 2014 relative aux délégations au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

1°) de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec Joëlle FURIC, architecte DPLG, 13 Place du Centre à SAINT-THURIEN, dans le cadre des travaux sus-mentionnés :

- | | | |
|---|---|-----------------|
| - | Marché initial du 13 septembre 2016 | 26 550.00 € HT |
| - | Avenant n° 1 | + 9 194.80 € HT |
| - | Nouveau montant du marché | 35 744.80 € HT |
| - | <u>Objet</u> : Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'extension de l'école de SAINT-THURIEN. | |

2°) d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tout document s'y rapportant.

Remarques :

Jean-Pierre GUILLORE indique que des travaux ont été rajoutés par rapport à l'estimation initiale (réseau de chauffage, raccordement de la mairie à la chaudière bois de l'école). Nicolas LE NAOUR demande s'il y a un pourcentage à ne pas dépasser. Christine KERDRAON répond que ce montant doit être payé, c'est le montant final des travaux exécutés qui doit être pris en compte. Françoise GOLIES rappelle que, lors de la consultation, c'est ce maître d'œuvre qui était le moins disant. Joël DERRIEN rappelle que ça se passe toujours comme ça : le contrat initial prévoit un montant en fonction d'une estimation des travaux ; ce montant est modifié à la fin du chantier en fonction du coût réel de l'opération.



6°) Quart d'heure de libre expression :

- a) Cédric JAULNEAU dit qu'il a eu une demande pour l'affichage des manifestations de la commune. Jean-Pierre GUILLORE dit qu'il en a entendu parler ; on lui a parlé d'un panneau lumineux comme à MELLAC. Ce type de panneau coûte cher. Un panneau grillagé a été installé en haut de la Place du Centre pour ce type d'affichage. Fabienne LE GALL demande si on ne peut pas mettre un tableau à la médiathèque qui serait mis à jour par quelqu'un. Cédric JAULNEAU pense qu'il vaut mieux un panneau extérieur. Fabienne LE GALL dit qu'elle entend souvent les gens dire qu'ils ne prennent pas le journal, qu'ils ne vont pas dans les commerces, donc qu'ils ne savent pas qu'il y a une manifestation. Jean-Pierre GUILLORE dit qu'il faut mettre les informations sur Facebook. Cédric JAULNEAU suggère de dynamiser Facebook.
- b) Cédric JAULNEAU demande s'il y aurait un local pour les jeunes de la commune. Christine KERDRAON indique que les parents d'élèves demandent également la mise à disposition d'un local pour les jeunes. Elle précise que si cela est fait, il faut obligatoirement la présence d'un adulte. Fabienne LE GALL dit que certains parents se seraient proposés. Cédric JAULNEAU précise que les jeunes seraient d'accord pour réhabiliter eux-mêmes un local. Carole DAUPHIN dit que ce n'est pas possible sans animateur.
- c) Cédric JAULNEAU demande s'il serait possible d'installer des buts de football et paniers de basket sur le cours de tennis. Joël DERRIEN rappelle qu'il y en avait sur le parking actuel de l'école et qu'ils ont été enlevés car ils n'étaient plus aux normes. Jean-Pierre LE DUGOU craint qu'il s'agisse d'une demande ponctuelle comme pour le terrain de bosses. Jean-Pierre GUILLORE informe que certains jeunes sont montés

récemment sur le toit de l'école en utilisant des jardinières qui venaient d'être posées et qu'ils ont cassées. Françoise GOLIES suggère alors de prévoir un mur d'escalade. Jean-Pierre GUILLORE précise qu'il avait demandé à l'architecte de prévoir, au moment des travaux de rénovation de l'école, une grille sur le toit afin d'empêcher ce genre de choses par crainte d'un accident. L'architecte a considéré que ce ne serait pas esthétique. Carole DAUPHIN dit qu'il ne faut pas généraliser ; il s'agit d'incivilités mais pas de tous les jeunes. Christine KERDRAON dit qu'elle attend le résultat du questionnaire que les parents d'élèves doivent réaliser et qu'une décision sera prise en fonction des résultats. Françoise GOLIES demande pourquoi il n'y a plus d'école de foot ; est-ce à cause du manque d'effectif ou d'encadrants ? Cédric JAULNEAU indique que les jeunes ne venaient pas aux entraînements et que les grands clubs locaux prennent les bons joueurs et, du coup, les petits clubs meurent. Christine KERDRAON demande à Fabienne LE GALL quelles sont les demandes du conseil municipal des jeunes. Fabienne LE GALL répond qu'ils ont également demandé un local. Elle avait pensé à l'ancienne bibliothèque mais celle-ci n'est pas accessible et il faudrait une surveillance obligatoire. Carole DAUPHIN précise qu'il faut trouver un local où l'activité ne gênera pas les riverains. Au sujet des buts de football et paniers de basket, Jean-Pierre GUILLORE dit qu'ils pourraient peut-être être installés à proximité de l'aire de jeux et de la table de ping-pong, mais pas sur le cours de tennis ni sur l'aire de stationnement. A étudier.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 24 avril 2019

Le Maire,



Jean-Pierre GUILLORE.